

Les dentistes ne bénéficient pas d'allègements fiscaux dans les déserts médicaux... pourquoi ça, Macron ?

écrit par Marcher sur des oeufs | 22 juin 2019



Et que fout Xavier BERTRAND ? Élu Président du conseil régional des Hauts-de-France ; en fonction depuis le 4 janvier 2016 grâce à la coallition de tous les courants politiques, notamment le PS et l'UMP, pour empêcher Marine le Pen d'être élue, ce que tous les sondages et élections précédentes locales et nationales présageaient.

Oui ! Que fout-il dans la région qu'il préside et qui devrait satisfaire les électeurs qui l'ont élu ,

Question écrite de Bruno Bilde, député du Pas-de-Calais, à Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé, sur l'installation des chirurgiens-dentistes dans le bassin minier
<https://rassemblementnational.fr/interventions/question-ecrite-de-bruno-bilde-sur-linstallation-des-chirurgiens-dentistes-dans-le-bassin-minier/>

12 juin 2019

M. Bruno Bilde interroge Mme la ministre des Solidarités et de la Santé sur la lutte contre la désertification médicale dans le cadre du renouveau du bassin minier.

En effet, comme près de 8 millions de Français, les habitants du bassin minier du Nord Pas-de-Calais vivent dans un désert médical où l'accès aux soins est un parcours du combattant source de difficultés et d'angoisses. Le décret du 29 décembre 2017 portant définition de la stratégie nationale de santé pour la période 2018-2022 définit comme l'une de ses quatre priorités, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé. Le texte précise également la nécessité : *« d'améliorer l'attractivité des territoires, en commençant par les plus fragiles, en intégrant l'organisation en matière de santé à une politique globale d'aménagement des territoires »*.

Pourtant, malgré ces intentions louables, la loi publiée au Bulletin officiel des finances publiques du 22 mai 2019 relative aux bassins urbains à dynamiser (BUD) indique que **e les professions libérales aux bénéfices non commerciaux (BNC) sont exclues des allègements fiscaux destinés à favoriser l'installation des professionnels et des entreprises.**

Ainsi des professions libérales comme les chirurgiens-dentistes ne seront pas encouragées à s'installer dans un territoire qui manque cruellement de praticiens et de spécialistes. Cette exclusion des allègements fiscaux apparaît comme incompréhensible au regard des engagements pris par l'Etat pour redynamiser le Bassin minier et notamment lutter contre le chômage. En effet, chaque profession libérale qui s'implante dans un territoire permet d'y développer concrètement et rapidement l'emploi local.

Pourquoi exclure les chirurgiens-dentistes des bassins urbains à dynamiser alors que les zones franches urbaines (ZFU) et les zones de revitalisation rurale (ZRR) offrent des allègements fiscaux aux professions libérales ?